



UFA - LYCEE NATURE & SERVICES – SANNOIS 95

BPA *Travaux d'Aménagement Paysager*

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE Niv 3 – code : [RNCP15156](#)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté du 4 avril 2007 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel agricole option « Travaux des aménagements paysagers » (JO du 20 avril 2007)

OUVRIER PAYSAGISTE

FORMATION PAR L'APPRENTISSAGE

Le Brevet Professionnel Agricole Travaux des Aménagements Paysagers est un diplôme de niveau 4 (équivalent à un Bac Professionnel) qui forme des professionnels spécialisés dans les travaux d'aménagement paysager, notamment la création, l'entretien et la gestion des espaces verts. Ce diplôme permet d'acquérir des compétences techniques et professionnelles pour réaliser des travaux d'aménagements paysagers tels que la plantation, l'entretien et la taille d'arbres, d'arbustes et de plantes, la création de pelouses, la construction de murets, de terrasses, de bassins, de fontaines et autres éléments décoratifs.

Les titulaires de ce diplôme peuvent travailler en tant que salariés dans des entreprises spécialisées en aménagements paysagers ou bien avec de l'expérience, créer leur propre entreprise. Ils peuvent également travailler dans les services des collectivités territoriales pour l'entretien des espaces verts. Le métier de jardinier paysagiste a beaucoup évolué ces dernières années pour répondre aux besoins des clients et aux enjeux environnementaux. Les jardiniers paysagistes doivent donc être créatifs, technologiquement compétents et conscients de l'impact environnemental de leur travail.

Prérequis :

- Formation possible après une 3ème (générale ou spécifique) ou après un autre CAP.
- Être âgé de 16 à 30 ans.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage dans les 3 mois qui suivent l'entrée en formation.

Modalités d'accès & délai de sélection :

- Dossier de pré-inscription en ligne
- Contact : lycee.nature-et-services@apprentis-auteuil.org / 01 34 11 46 60
- Examen du dossier de pré-inscription & Entretien d'admission
- Délai de réponse sous 15 jours.

Prochaine session : Septembre 2024

Objectifs : Obtenir les compétences professionnelles en vue d'un emploi d'ouvrier paysagiste qualifié en jardins et espaces verts :

- Savoir réaliser les travaux d'entretien et de création d'un espace paysager en suivant les directives du chef d'équipe.
- Utiliser et entretenir le matériel dans le respect des règles de sécurité.

Unités capitalisables :

- UCG 1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale
- UCG 2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique
- UCG 3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable
- UC 01 : Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers
- UC 02 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements et équipements sur un chantier de paysage
- UC S1 : Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager
- UC S2 : Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager
- UC S3 : Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité
- UCARE N°1 : Les Toitures végétalisées
- UCARE N°2 : Les terrasses bois

Programme synthétique de formation :

Enseignement général : Traitement de l'information, communication, mathématiques appliquées à la profession, écologie et gestion des risques

Enseignement Professionnel : Reconnaissance des végétaux, travaux d'entretien, travaux de création, matériaux/matériel, utilisation des engins, techniques de fleurissement, sciences et techniques (biologie végétale), terrasses bois, toitures végétalisées.

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Face à face pédagogique avec interaction, échanges et analyse de la pratique.
- Travaux pratiques sur site
- Sorties pédagogiques
- Effectif maximum de 15 jeunes permettant un suivi individualisé de l'élève
- Un accompagnement personnalisé mis en place pour chaque jeune dans le domaine professionnel, enseignement général
- Soutien en français-langue étrangère
- Accompagnement social
- Outils numériques

Modalités d'évaluations

- Passage des 10 Unités Capitalisables durant les 2 ans, sous forme de situations professionnelles expérimentées à expliquer. Si, à l'issue de la formation, les 10 Unités Capitalisables ne sont pas acquises, les apprenants ont 5 ans pour repasser, en se réinscrivant dans un centre proposant la formation, le ou les Unités non obtenues.
- Evaluations tout au long de la formation.

Passerelles, suite de parcours, débouchés,

Passerelles :

Des validations d'acquis (UC générales, notamment) sont possibles entre CAPA et BPA

Suite de parcours :

- Bac Pro ou **Brevet professionnel Aménagements paysagers de niveau IV**
- Certificats de spécialisation (CS)

Débouchés :

- Postes d'ouvriers paysagistes qualifiés en entreprises privées ou en collectivité.
- Jardinier/jardinière d'espaces verts
- Agent paysagiste
- Jardinier paysagiste

Durée & rythme de la formation

- 980 heures de formation sur 2 ans
- 14 semaines par an en centre de formation.
- Rythme de l'alternance : 2 semaines en centre de formation / 2 semaines en entreprise

Tarifs

- Financement par les OPCO via le coût contrat
- Formation rémunérée dans le cadre de l'apprentissage (% du smic fixé en fonction de l'âge et de l'année de formation)

Frais annexes

- Un self est à disposition des apprentis (5€ le repas dont 3€ prise en charge par OPCO)
- Financement des frais annexes (1ère équipement, hébergement, transport) pris en charge en partie par les OPCO pour les contrats en entreprise privée
- Frais d'hébergement : nous consulter

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

- Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'information, contacter notre référent handicap : Mme Haze : edith.haze@apprentis-auteuil.org
- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par le référent handicap

Indicateurs de résultats 2023 :

- Nombre d'inscriptions initiales : 17
- Nombre de jeunes qui se présentent à l'examen : 100% (10 apprentis)
- Taux de présentation au diplôme : 59%
- Taux d'obtention du diplôme : 60%
- Taux d'interruption en cours de formation : 41%
- Taux de rupture de contrats conclus : 17%
- Taux d'insertion (à 6 mois) : 100%
- Taux d'insertion dans l'emploi visé (à 6 mois) : 60%
- Taux de poursuite d'étude : 33%
- Taux de recommandation au diplôme : 87% (en 2021)

Les indicateurs de résultat de ces diplômes sont calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale et rendus publics sur le site [InserJeunes \(education.gouv.fr\)](https://www.inserjeunes.education.gouv.fr)

Les + de la formation :

- Accompagnement personnalisé par un conseiller en insertion
- Cours de Français langue étrangère pour les apprenants allophones
- Bénévoles
- Partenariat avec les entreprises du secteur
- Petits effectifs
- Site de 17 hectares verdoyant et serre de production.

Contacts : Tél : 01 34 11 43 52 (M. LEVASSEUR, responsable UFA)

e-mail : vincent.levasseur@apprentis-auteuil.org